



Séance du Conseil municipal du mardi 5 février 2019

Procès-verbal

Présents	M. Patrick FISCHLER, président M. Jacques HUTIN, vice-président Mme Adélaïde CRUCHON Mme Claire-Lise HALDEMANN Mme Ursula ZIELAZEK M. Thierry BUBLOZ M. Philippe ISELI M. Daniel MENETREY M. Olivier JUNGO Mme Françoise CERUTTI M. Joël PÜRRO	Exécutif	M. René JEMMELY, maire M. Didier FLECK, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
		Procès-verbaliste	M. Giovanni ERRICHELLI
Excusés	M. Claude-André MEYER M. Serge GUINAND		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

- D 01-2019 P approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 15'824.42 pour couvrir le dépassement sur l'aménagement de la parcelle n° 463 (Champlong) et bouclement des investissements terminés
- D 02-2019 P préavis relatif au projet de modification des limites de zones n° 30125-504 (paroisse d'Avusy)

Résolution

- R 01-2019 P consultation relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rsGE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail

5. Propositions de motions et de résolutions
6. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : octroi d'une subvention d'investissement complémentaire de Fr. 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.
7. Communications des commissions
8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
9. Questions et divers



Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, il ouvre la séance à 20h02 et prie les personnes présentes de bien vouloir excuser l'absence de **M. GUINAND** et de **M. MEYER**.

En préambule à la lecture de l'ordre du jour, il adresse, au nom du Conseil, ses condoléances à Mme CRUCHON et à M. GOY, qui ont perdu respectivement père et beau-père.

Il procède ensuite à la lecture des points de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11.12.2018

MM. HUTIN, FLECK et GOY souhaitent apporter les modifications suivantes au procès-verbal du 11 décembre 2018 :

Page 9, point 10.1, nouvelle teneur : *M. HUTIN informe que c'est finalement une fontaine qui sera posée au chemin du Moulin de la Grave. L'objet sera placé par les SIG sur le terrain propriété de M. Fontaine, tandis que le débit d'eau et l'entretien annuel seront pris en charge par la commune*

Page 4, point 4.1, 4^e alinéa, nouvelle teneur : *M. HUTIN relève que la proposition comporte la mise en place de quelque 25 containers, dont le nombre exact et la pertinence doivent faire l'objet d'une discussion en commission.*

Page 3, point 3.4, nouvelle teneur : *M. FLECK commente un article de la Tribune de Genève qui souligne que le canton veut faire participer davantage les communes aux coûts des activités sociales. La facture passerait de 22 millions en 2020 à 50 en 2021 et 90 dès 2022. L'accueil des communes genevoises a été plutôt frais, mais il faut bien admettre que le vieillissement de la population ne va pas arranger les choses dans les décennies à venir et que ces surcoûts pèseront à tous les niveaux. Une raison de plus pour M. Fleck de ne pas baisser le centime additionnel communal !*

Page 4, point 3.5, nouvelle teneur : *M. FLECK indique qu'à la suite de la dernière réunion des maires et adjoints de la Champagne, la commission Prévention et Sécurité a décidé de se pencher sur la question des attentes, voire des besoins des aînés, dans le domaine de la sécurité, avec en particulier l'élaboration d'une politique concertée en cas de canicule, comme c'est le cas dans de nombreuses communes. Une des difficultés est de définir le public cible, tant il est vrai que l'âge n'est pas à lui seul un critère suffisant.*

Hormis les modifications ci-dessus mentionnées, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des votants (9)**.

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)



2. Communications du Bureau du Conseil municipal

2.1 Référendum communal

M. FISCHLER annonce que les citoyens ont été très impliqués, puisque plus de 9'000 signatures ont été récoltées, prouvant ainsi le bien-fondé de la démarche.

2.2 Commissions du Conseil municipal

M. FISCHLER invite les élus prenant part à des commissions à bien vouloir rédiger un procès-verbal, ou du moins un compte rendu des discussions et des décisions, ceci afin de faciliter le suivi des élus et de l'Exécutif.

Par ailleurs, il prie les présidents des commissions de veiller à signer les feuilles de présence.

2.3 Covoiturage

M. FISCHLER rapporte qu'un système de covoiturage (Taxito) similaire à celui en place dans le canton de Neuchâtel est à l'étude, en coopération avec les autres communes de la Champagne. Il reviendra plus largement sur le sujet, notamment en matière de fréquence et modalités d'utilisation.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Référendum communal

M. JEMMELY rapporte que l'Exécutif a reçu une lettre de **Me MARTIN**, contestant la validité du référendum communal et arguant sur un vice de forme. **Me MEGEVAND** répondra à ce courrier de la partie adverse.

> Arrivée de Mme CERUTTI à 20 h 16.

3.2 Mobilité – Chantier Tram 14

M. JEMMELY remet aux élus des fascicules d'information relatifs au chantier du tram 14, qui débutera mi-février et devrait durer près de 24 mois ; l'inauguration est prévue pour décembre 2020. Il s'agit d'un chantier de grande ampleur, chiffré à quelque cent millions (dont ¼ pris en charge par la Confédération), qui se déroulera en quatre phases, tandis que les autorités cantonales promettent que les actuelles 4 voies de service ne seront pas réduites en nombre.



Une discussion générale s'engage quant aux relatives perturbations routières que ce chantier pourrait amener, tandis que **M. JEMMELY** assure que le trafic routier resterait inchangé.

3.3 Mobilité – Ligne de rabattement de La Plaine

M. JEMMELY indique qu'après 6 ans de négociations avec les TPG et le Canton, la commune a (enfin) réussi à obtenir une transformation de la ligne de bus X ; celle-là sera modifiée pour créer trois nouveaux parcours, desservis par des véhicules de plus petite taille. Il s'agira des lignes 76, 77 et 78, dont la fréquence des passages, le tracé et les modalités de parcours sont indiqués dans un document que M. le Maire commente, puis distribue à l'ensemble des élus. L'entrée en fonction de cette nouvelle flotte de véhicules est prévue pour décembre 2019, tandis que les passages de ces véhicules seront coordonnés avec celui du RER (Léman Express).

3.4 Élections communales 2020

M. FLECK indique que les dates ont été fixées au 15 mars 2020 (premier tour) et au 5 avril 2020 (second tour). Les deux tours ont été rapprochés pour écourter autant que possible l'accomplissement de la fin du mandat des candidats non réélus. Il convient d'y penser dès maintenant, pour pouvoir entrer dans le vif du sujet cet automne.

3.5 Sécurité

Sapeurs-pompiers : M. FLECK rapporte que le groupe de travail qui œuvre sur le concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours a rendu un volumineux rapport sur l'organisation des professionnels et des volontaires ainsi que de la collaboration entre eux. La priorité a été mise sur les professionnels et le travail va se poursuivre pour les compagnies volontaires ; il est proposé qu'elles soient organisées en arrondissements. Les communes auraient la possibilité de choisir entre rejoindre l'arrondissement ou rester indépendantes. Une prochaine séance de la commission de la sécurité de l'ACG devrait permettre de mieux comprendre quels seraient les missions et les coûts, selon la formule choisie.

Polices municipales : M. FLECK rapporte qu'après des tirs et une recrudescence de violence contre les agents, les syndicats réclament une révision de leur statut. Cela ne concerne pas directement la commune, puisque nous n'avons pas d'APM, mais il nous a été demandé de transmettre un communiqué à nos conseils municipaux. Ce document sera joint au PV de la séance, pour information.



3.7 Culture

M. FLECK indique que toutes les communes de la Champagne se sont déclarées intéressées par l'organisation d'une soirée de projection et de débat dans le cadre du Festival du film et forum international sur les droits humains. La prochaine édition de cet événement étant très proche (mars), ce sera plutôt pour 2020.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 D 01-2019 P : proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 15'824.42 pour couvrir le dépassement sur l'aménagement de la parcelle n° 463 (Champlong) et au bouclage des investissements terminés

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**unanimité des votants (10)**.

M. JEMMELY explique que malgré les efforts de l'Exécutif pour tenir et suivre le budget initialement alloué à l'aménagement de cette parcelle, après le départ de l'entreprise et malgré l'engagement contractuel qu'avait cette dernière, seul le remblayage (opération lucrative) a été exécuté, tandis que la terre végétale a dû être prise en charge par la commune ; par ailleurs, l'implantation de l'eau et les travaux que cela implique se sont révélés plus compliqués que prévu. C'est donc une partie de ces plus-values qui fait l'objet de la demande de complément ici posée.

M. HUTIN s'interroge sur la validité de l'engagement contractuel datant de 1957 ;

M. JEMMELY confirme que le document a été consigné en bonne et due forme, ainsi déploie-t-il tous ces effets.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 5 février 2019,

À L'UNANIMITÉ des votants (10)

DÉCIDE

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 15'824.42 pour couvrir le dépassement sur l'aménagement de la parcelle n° 463 sise à Champlong ;
2. D'amortir ce crédit complémentaire selon les modalités fixées pour le crédit initial.



4.2 D 02-2019 P : proposition du Maire relative au projet de loi modifiant les limites de zones n° 30125-504 (création d'une zone 4B protégée et d'une zone de verdure), au lieu-dit « Creux-du-Loup »

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté à l'**unanimité des votants (10)**.

M. JEMMELY explique que cette opération avait fait l'objet en 2014 d'une résolution du Conseil de l'époque, qui à la majorité acceptait le principe le déclassement. A l'appui d'un plan de situation parcellaire qu'il remet aux élus, M. JEMMELY indique qu'à l'époque des questions avaient été soulevées quant au tracé de la zone en question, tracé qui incluait la route. Or, les zonages étant déterminés par le Canton, ils incluent les voies de circulation routière et ne suivent pas forcément les éventuelles courbes parcellaires.

Une discussion générale s'engage autour du plan de limites de zones, au cours de laquelle M. JEMMELY répond à chaque interrogation.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 5 février 2019,

À L'UNANIMITÉ des votants (10),

DÉCIDE

1. De préavis favorablement le projet de loi modifiant les limites de zones n° 30125-504 (création d'une zone 4B protégée et d'une zone de verdure), au lieu-dit « Creux-du-Loup ».

4.3 R 01-2019 P : proposition du Maire relative au préavis relatif à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rs GE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail

Préalablement à la lecture du texte et à son entrée en matière, le Président, après avoir interrogé **M. GANGLOFF** en la matière, rappelle qu'une **RÉSOLUTION** n'est autre que l'expression d'une opinion, contrairement à une délibération qui elle comporte une décision.



Le président donne lecture du texte de la résolution et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'unanimité des votants (10)**.

M. JEMMELY explique que par rapport au volumineux projet de loi que les élus ont reçu, seul le schéma s'avère essentiel pour le débat, puisque la résolution ne porte que sur le schéma du réseau du rail. La commune d'Avusy n'est d'ailleurs pas concernée par le réseau en question, sinon que de pouvoir en bénéficier, le cas échéant. Le Conseil d'Etat doit cependant récolter le préavis de l'ensemble des communes genevoises.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 5 février 2019,

Par 7 voix POUR, aucune voix CONTRE et 3 abstentions,

DÉCIDE

1. De préavis favorablement la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics (LRTP, rs GE H 1 50) et du schéma directeur du réseau sur rail.

5. Propositions de motions et de résolutions

Néant

6. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : octroi d'une subvention complémentaire de Fr. 1'500'000.— en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du fonds intercommunal

Le Président donne lecture de la décision soumise au droit d'opposition des Conseils communaux.

Suite à une brève discussion, où certains estiment que le chantier de rénovation en question a déjà bénéficié d'une aide conséquente de la part des communes genevoises

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 5 février 2019,



Par 3 oui, 2 non et 6 abstentions

S'OPPOSE

À la décision de l'Assemblée générale des communes genevoises et ce pour des raisons financières.

7. Communications des commissions

7.1 Commission économie et agriculture

M. MENETREY rapporte que la commission travaille à l'organisation de la journée des entreprises, pour laquelle des rencontres auront lieu.

M. JEMMELY rappelle que la somme allouée au budget pour cet événement est de Fr. 3'000.— et non pas de Fr. 20'000.—, comme il a pu être interprété. Au-delà de la somme prévue, une demande de crédit complémentaire doit être déposée.

7.2 Commission Sablière du Cannelet SA

M. FISHLER rapporte que la situation est actuellement en statu quo, le temps de vérifier et de valider les signatures référendaires. Une campagne devra par la suite être menée et permettra dès lors de reprendre les travaux de commission.

7.3 Commission ad hoc terrains Portier

M. PÜRRO rapporte que la commission a validé le cahier des charges du concours. Une première séance en présence du jury du concours se tiendra tout prochainement. Par ailleurs, M. PÜRRO souhaite que les travaux de mise en place de la Fondation communale pour la gestion des immeubles débutent ; aussi et conformément aux statuts, il est indispensable que les Groupes parlementaires proposent des candidatures pour siéger au conseil de Fondation. L'article relevant des statuts en question sera adressé aux élus. Idéalement, les candidats, dont le profil doit correspondre au but de la Fondation, devraient pouvoir être retenus pour le printemps de cette année, tandis que les travaux débuteraient à l'automne. Pour le surplus, le règlement de la fondation doit également être rédigé.

M. JEMMELY rapporte que l'Exécutif a reçu ce jour le conseil des époux Terrier, tandis qu'aucune concession n'a été permise concernant le maintien d'une surface de protection par les propriétaires.



7.4 **Commission Plan directeur**

M. HUTIN rapporte que le mandat a été accepté, les demandes d'offres ont été soumises, tandis que leur retour est estimé à mi-février.

8. **Communication des dates des prochaines séances de commissions**

- Commission finances : à fixer
- Commission environnement : 11 mars 2019 à 20h00
- Commission économie et agriculture : 25.2 ou 4.3 2019 / à confirmer à 19h00
- Commission sociale : 13 mars 2019 à 20h00
- Commission aménagement et travaux : 18 mars 2019 à 18h30
- Commission ad hoc plan directeur communal : à fixer
- Commission ad hoc terrains Portier : à fixer
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : à fixer

9. **Questions et divers**

10.1 M. JUNGO rapporte les doléances d'un habitant du 10 route d'Avusy, souhaitant que l'éclairage de la rampe d'accès à l'immeuble, ainsi que celui de la cour soit amplifié, pour des raisons de sécurité. **M. JEMMELY** indique cette amélioration est prévue dans le cadre des travaux de rénovation et d'isolation du bâtiment.

10.3 Mme HALDEMANN a été interpellée au sujet de la prolifération des lauriers situés autour de la fontaine de Sézegnin ; **M. JEMMELY** confirme que le responsable a récemment fait le nécessaire pour réduire la végétation en deçà des limites du domaine public.

10.4 M. FISCHLER transmet des dates relatives à diverses manifestations :

- 42^e Course du Coteau, samedi 30 mars 2019 à 16h15
- Winter Live Music de Bernex, le vendredi 15 et samedi, 16 février 2019.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 35.**

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil